



N° BLA/42 – 1^{er} juin 1963

RAMADAN ALGERIEN 1963 (En lisant "Al Chaab" et "Alger Républicain")

Premier ramadan depuis l'accès du pays à l'indépendance. Il fallait donc s'attendre à un regain de manifestations religieuses pour mieux montrer à tous les pays musulmans "frères" que l'Algérie bien restée elle-même malgré le colonialisme, En tout cas, il fallait signifier à tous que les Algériens étaient Arabes et musulmans. Le jeûne du ramadan est le témoignage communautaire par excellence. Il fut donc cette année encouragé officiellement par les autorités. Discours, articles de la presse, déclarations à la radio, contrainte sociale jouèrent pour imposer à tous les musulmans cette pratique culturelle. Les émissions radiophoniques faisaient place quotidiennement à une chronique du jeûne, tandis que les appels à la prière et psalmodies coraniques jalonnaient la journée,

Ce ramadan ne fut cependant pas accepté par tout le monde, On signale ici ou là des individus recevant la bastonnade pour avoir rompu le jeûne publiquement. Tel autre, commettant une petite infraction à la pratique, est dénoncé au commissariat de police, tandis qu'un autre frappe à coups de couteau son vis-à-vis qui lui reproche de rompre le jeûne (Al Chaab, 23/2/63). Le courrier des lecteurs dans le quotidien "Alger Républicain" est significatif du non-conformisme chez un certain nombre d'Algériens, obligés publiquement toutefois, de suivre le mouvement ; minorité sans doute mais qui entendait ne pas subir la pression sociale,

La lecture des deux journaux est instructive à cet égard. "Al Chaab" est assez désolant par son conformisme gouvernemental. Quotidien du parti, il donne l'enseignement classique sur le jeûne, tel que les leaders veulent le voir pratiquer. "Alger Républicain", pro-communiste, livre chaque jour un abondant courrier fort suggestif. Le journal avait même fait un effort supplémentaire avec une chronique spéciale : poésies, contes, lettres, Certaines de celles-ci au "Cher Alger Républicain" (sic) ne manquaient pas de passion et de violence contre les correspondants d'un avis différent.

Ces articles et ces lettres ne sont rapportés ici qu'à titre indicatif. Ils traduisent bien cependant la lutte entre intégristes, ou simplement traditionalistes, et réformistes, laïcistes même.

L'ENSEIGNEMENT CLASSIQUE dans "Al Chaab".

Cet enseignement est déjà connu¹ mais la présentation faite par "Al Chaab" de différents points de la loi est intéressante à connaître. Durant le mois de janvier, un article, intitulé "Pourquoi jeûner", (19/1/63) commençait déjà une étude qui devait rappeler les aspects spirituels et temporels du jeûne. Signée de Muhammad Hamidullah, Pakistanais, cette réflexion était reprise en fait d'un petit opuscule de quinze pages paru, sous ce titre, au Centre islamique de Genève (n° 2 mars 1961, édit.

¹ Sur le jeûne, cf. COMPRENDRE, série saumon, n° 1, 3/5/56 ; n° 42, 15/7/61 ; série bleue, n° 1, 3/5/56 ; n° 10, 11/3/57 ; série blanche, n° 22, 15/4/60.

française) : publication à but de prosélytisme pour la réalisation d'un islamisant... L'auteur compare les jeûnes dans diverses religions et montre les avantages spirituels du ramadan. Sa position intérieuriste est celle d'un pieux musulman.

Le ramadan commença par une allocution radio-télévisé de M. Khider, secrétaire général du F.L.N. Au nom du bureau politique, il adressait ses vœux pour "ce mois de jeûne et de djihad (combat), mois de bienfaisance et de charité" :

"Nous espérons, continuait-il, que vous faites de ce mois, un mois de louange pour Dieu, qui nous a guidé vers le chemin du salut et aidé à supporter le sacrifice durant les années de notre combat pour l'indépendance et la liberté. C'est lui qui nous a accordé la victoire pour libérer notre pays du joug du colonialisme et de l'oppression de notre adversaire.

Notre peuple se réjouit de ce mois, car il représente un exercice d'endurance et un entraînement pour surmonter les difficultés, haïr l'égoïsme et se débarrasser des viles passions... Je conseille à tous ceux qui n'aiment pas le ramadan, parmi les athées et les ennemis de l'Islam et des musulmans (...) de cacher leurs vices et de ne pas se vanter quand ils s'écartent du droit chemin.

Que tout Algérien sache qu'il est considéré par ses frères arabes comme un exemple d'héroïsme et de sacrifice et comme l'espoir de libérer les Arabes, réaliser leur unité et reconquérir la Palestine, cette patrie usurpée.

Le ramadan est la meilleure tradition que l'Islam nous a apportée pour nous apprendre l'endurance, la patience, et la persévérance, afin d'élever la voix des musulmans et des Arabes. D'autre part, le muphti de la République Arabe Unie a proclamé que la nouvelle lune a été observée hier. En conséquence, le ministre des habous proclame que le mois de ramadan de l'année 1382 débutera le samedi 26 janvier" (26/1/63).

Le coup de départ était donc donné dans une ambiance héroïque et politico-religieuse en conformité avec la mentalité islamique : patience-endurance ("çabr") en vue du triomphe des Arabes et de l'Islam, Au sujet de l'observation de la lune, on tente une explication : Les renseignements astronomiques connus maintenant d'avance sont enregistrés et publiés bien avant le commencement de l'année lunaire. "Il en résulte donc que celui qui possède ces informations peut s'il ne peut voir la nouvelle lune, fixer le commencement et la fin du jeûne. Le prophète dit à cet effet : "Jeûnez dès que vous le verrez, rompez le jeûne dès que vous le voyez. Si des nuages le cachent calculez-le" Voilà un exemple de sagesse qu'il nous fallait rappeler" (31/1/63).

Quelques points sont étudiés dans les jours qui suivent. Ils méritent de retenir l'attention. On rappelle d'abord la valeur morale du jeûne (29/1/63), "Valeur morale plus que physique, lisons-nous ; jeûner signifie se retenir de l'aube au coucher du soleil". Le jeûne est obligatoire pour tout musulman ou musulmane adulte et en pleine possession de ses qualités physiques et mentales ("bâligh" et "âqil"). Il est souhaitable, dit la note, que les adolescents s'y habituent, "bien qu'ils en soient dispensés" ; en réalité, l'obligation entre en vigueur à partir de la puberté ("bulûgh").

"Le jeûne du point de vue moral a pour objectif de faire connaître aux gens aisés, qui ne connaissent pas la faim, les rigueurs de la faim et de la soif, afin de subir les mêmes souffrances que les pauvres, de comprendre celui qui a faim ou qui a soif et de le prendre en justice. Il est également une véritable école de maîtrise de soi. Il octroie à chaque individu une volonté et une patience inébranlable ; chacun est en effet en constant conflit, avec ses désirs, ses tentations, ses envies, ses passions qu'il doit à tout prix surmonter. C'est là le "grand djihad" (...). Il octroie également dans l'âme de chaque musulman une confiance digne d'estime et de respect, car, à part Dieu, nul ne surveille le jeûneur et cet esprit lui évite de commettre un acte de rébellion contre Dieu, un péché grave car Dieu voit tout".

Pour que le jeûne soit valable, il faut en formuler l'intention ("niyya") la veille du jour qui sera jeûné (2/2/63). Il suffit bien sûr de nourrir cette intention dans son cœur sans qu'elle soit formulée à haute voix. Outre les privations pendant le jour de nourriture, de boissons, de tabacs, de parfums, de

relations sexuelles, etc... d'autres interdictions sont rappelées : l'obscénité du langage, l'hypocrisie dans le discours et dans l'action, la médisance, le mensonge, la convoitise, le faux serment, la calomnie.

"Certains théologiens jugent que ces actions rompent le jeûne. Leur jugement s'appuie sur les paroles (précédemment) citées du prophète. Ils s'appuient aussi sur ces paroles prophétiques : "Il se peut qu'un homme ne gagne de son jeûne que la faim et la soif". Parmi les ulémas, on cite volontiers Ibn Hazm et le cheikh Mahmoud Chaltout, le recteur actuel de l'université d' El Azhar. Par contre d'autres théologiens croient que ces actions défendues ne rompent pas le jeûne, mais s'abstenir de les commettre rend le jeûne plus complet".

L'accord semble fait par contre sur un certain nombre d'actions qui ne rompent pas le jeûne (5/2/63) : le vomissement involontaire, les prises de sang de la tête, boire et manger par inadvertance, se rincer la bouche et se baigner dans l'intention de réduire l'effet de la chaleur de l'été. Tout cela est justifié à grand renfort de traditions et de dits du prophète, Le kohl (collyre) ne rompt pas le ramadan, ni, du reste, les gouttes dans les yeux, les oreilles, le nez (même si elles atteignent la gorge). La direction des affaires religieuses précisait aussi à ce propos que la vaccination antivariolique n'altérerait en aucune façon le jeûne. De même pour les prises de tabac, la poussière du chemin, les piqûres intra-veineuses, sous-cutanées ou musculaires. On connaît en effet les difficultés qui surgissent chaque année dans les dispensaires à cause des piqûres ou des ventouses. Le journal ajoute enfin que "la règle s'applique également aux parfums étrangers, à la mastication ou à la dégustations des aliments à la condition que rien n'atteigne l'estomac".

Les exemptions du jeûne sont citées (6/2/63) : les femmes ayant leurs menstrues, les personnes alitées, celles qui sont en voyage, "Une personne qui souffre d'un mal quelconque de l'estomac, des yeux ou du cœur, etc... peut appliquer cette prescription... Certains ulémas aux premiers âges de l'Islam, accordent cette exemption même pour une blessure au doigt". C'étaient sans doute des laxistes. En tout cas, pour ce qui est des voyages, l'unanimité n'est pas faite parmi les docteurs de la loi. La discussion porte sur différents cas :

- "Une personne voyageant durant le mois de ramadan peut ne pas rompre son jeûne.
- "Il est préférable de rompre le jeûne si le voyage est un danger pour la santé de l'individu.
- "En période de guerre, il est préférable de rompre le jeûne alors que l'on s'approche de l'ennemi.
- "Un voyageur qui observe le jeûne peut le rompre à n'importe quel moment de la journée s'il le désire".
- "Si un homme entre durant son voyage dans une ville où il n'a pas l'intention de résider d'une manière permanente, il peut à son gré jeûner ou rompre son jeûne".

Là encore les affirmations sont étayées par des dires d'Ibn Malik, d'Ibn Abbas ou d'autres anciens rapportant des façons de faire ou des paroles attribuées au prophète. Rien cependant pour le travailleur de force, alors que pour une petite blessure au doigt on serait dispensé du jeûne ! La lettre de la loi avant tout, sans les interprétations nouvelles d'un cheikh Bekhit ou d'un Bourguiba. Cette question précise est quand même abordée dans un autre article sur "le ramadan et la vieillesse" (9/2/63) où on expose la pensée du cheikh Abdouh, réformiste égyptien bien connu, avançant que les travailleurs manuels (travaux fatiguant comme ceux des mines) ou les prisonniers condamnés aux travaux forcés pouvaient rompre le jeûne, à condition bien sûr de fournir la "fidya" (de se racheter). Les vieux ne seraient pas tenus de jeûner selon les uns ; ils y seraient astreints selon d'autres mais ils pourraient rompre le jeûne à condition de se racheter en nourrissant un pauvre pour chaque jour non jeûné.

En effet, si des exemptions sont prévues, il reste qu'on est tenu de compenser ("qadhâ") pour les jours non jeûnés (12/2/63). Insoumis, sursitaires ou exemptés ne sont donc pas quittes pour autant. Selon les cas, une expiation ("kafâra") est prévue : nourrir 60 pauvres ou jeûner deux mois de suite (ou affranchir un esclave (autrefois).

"Al Chaab" rappelle aussi quelques pratiques du prophète en ce qui concerne les repas et la manière de rompre le jeûne ; il parle de détails de casuistique et de la retraite spirituelle ("I'tikâf") durant le ramadan.

LA POLEMIQUE, dans le courrier des lecteurs d' "Alger Républicain".

Intégristes, rigoristes ou simplement traditionalistes s'élèvent avec vigueur contre ceux qui trouvent le joug lourd à porter et qui entendent proposer des réformes, tout au moins laisser à chacun sa liberté.

1° POSITIONS REFORMISTES et LIBERALES

Tout commence par une lettre d'un Kabyle de Michelet avançant qu'il serait souhaitable qu'une autorité religieuse s'adresse aux étudiants, aux hommes de peine et aux malades pour leur conseiller de s'abstenir du jeûne : "Notre pays, dit-il, qui est en retard dans plusieurs domaines ne doit pas souffrir d'autres retards. Nous sommes au XX^e siècle et nous devons nous aligner ou nous condamner" (Ahmed Hammouche, 23/1/63). Jusqu'à la fin du mois, les boucliers vont se lever devant une pareille suggestion. Pour l'instant écoutons ceux qui sont d'accord.

De Qouba, un Algérien renchérit se plaignant que la religion a été mystifiée par de faux prêcheurs, que les enfants, par orgueil, commencent à faire le ramadan, etc. (2/2/63). "Beaucoup de ceux qui croient être de bons musulmans, écrit M. Amrouche de Tizi-Ouzou (9/2/63), mettent à l'avant-garde de la religion, le carême, qui est la quatrième obligation de l'Islam, et oublient vols, viols, abus d'autorité, occupations". Un groupe de quatre collégiens donne des exemples (13/2/63) : "Un homme d'une quarantaine d'années avait une crise d'appendicite et souffrait atrocement : eh bien, cet homme faisait quand même carême... Pourquoi ? Par crainte d'être critiqué par des gens qui ne le font même pas. Une femme enceinte (pauvre gosse, pauvre mère !), après un mois très rude et un rude accouchement, dans quel état seront-ils ? Et les gosses de 14 ans ? A partir de cet âge-là, en raison de la croissance, on doit manger à sa faim pour devenir de vrais hommes. Cela peut aller pour les gens snobs qui ne font rien toute la journée et passent leurs temps à dormir et manger. C'est ceux-là qui le font le moins. Est-ce une façon de relever le pays, en ayant mal à la tête toute la journée et en faisant de grosses erreurs partout ? Que ce soit dans un chantier, une usine, un bureau, ou un collège c'est exactement la même chose".

"Je suis presque du même avis que Hammouche, dit M. Khaoui Areski (12/2/63). Certes, en ce qui concerne le ramadan nous touchons les lois de Dieu, mais nous sommes au XX^e siècle... Les autorités religieuses pourraient prendre des initiatives... Nous ne leur demandons pas de supprimer le ramadan, mais de s'adresser au peuple(...) en faisant comprendre et en expliquant que nos hommes, nos étudiants que tous, à qui le mois de ramadan jouerait un mauvais sort pour leur avenir, ou l'avenir de notre pays, s'abstiennent de le pratiquer.

Les correspondants revendiquent surtout la liberté individuelle et la tolérance. Imposer le ramadan est du fanatisme et de l'intolérance insupportables. Un étudiant de Ben Aknoun pensait déjeuner au restaurant universitaire, mais "le restau" est fermé, lui dit-on. Des "frères" à mine patibulaire lui firent comprendre que ce n'était pas la peine d'insister. Beaucoup plus de camarades qu'on ne pense, dit-il, sont alors obligés de manger en cachette à midi, se contentent d'un sandwich insuffisant. Le restaurant doit rester ouvert pour cette minorité. "Il s'agit là d'une mesure de tolérance religieuse de la part des autorités qui, par cette fermeture arbitraire, portent atteinte aux libertés de l'individu. La tolérance religieuse est la tolérance fondamentale et si l'on se refuse à la reconnaître, on ne peut dire que le peuple est libre" (31/1/63). Il n'est pas possible de jeûner quand il neige, lorsqu'il faut travailler durement, etc.,, écrit M. Salim Kamachi, ouvrier dans un chantier de reconstruction (2/2/63). Tout le monde fait pourtant carême, "car en matière de religion, la tolérance est inexistante dans notre pays". M. Abderrahim Yahia pense que le "pétrin" que l'Algérie vient de vivre n'a rien appris aux gens. On en reste aux idées obscures, à la tyrannie, aux Frères musulmans, au royaume séoudien ! On confond mosquée et usine, religion et révolution, ramadan et privations du combattant. Et l'auteur de revendiquer la liberté, celle qui "n'est assortie d'aucune mesquinerie de classe, de race et de religion" (9/2/63). "La religion est une chose, le patriotisme en est une autre", dit M. Rehane Rabah (12/2/63). Il ne faut donc pas confondre le patriotisme avec l'Islam, "Je suis plutôt pour les "casseurs du Ramadan"... Je suis de tout cœur avec le jeune étudiant de Ben Aknoun (à cause de la scandaleuse décision des autorités de fermer le restaurant universitaire). Comme lui, je pense que la tolérance religieuse est la tolérance fondamentale "Le temps du fanatisme religieux est révolu. Être athée,

musulman, chrétien ou bouddhiste, qu'importe. Ce qui compte, c'est la conduite que chacun doit avoir envers son prochain et... son pays, dit à son tour M Bouahani d'Oran (23/2/63).

On en arrive aux positions extrêmes. Une longue lettre s'élève contre le fanatisme, la guerre sainte, la religion. Le correspondant se sent attaqué : "L'homme sans religion serait une bête sauvage ; être athée c'est renier sa race, son nom ; la reconstruction de l'Algérie basée sur la religion. "Notre religion est à la base de toutes les civilisations du monde" ! (autant de thèmes exploités par les traditionalistes). "C'en est trop ! N'en déplaît à Melle Zoubida, je suis athée et ne suis pas une bête sauvage, bien au contraire vous pouvez m'en croire. Quant à renier ma race et mon nom (...) le critère racial n'est pas la religion et on peut s'appeler Ben Ahmad et être chrétien ou israélite ou tout simplement athée". L'auteur continue disant qu'on est d'abord Algérien avant d'être musulman, qu'il a ou la foi en la victoire de son pays sans la confondre avec celle de l'Islam, etc... (15/2/63). Ces protestations d'athéisme et l'affirmation de la séparation du culte et de l'État reviennent plus souvent encore dans le débat autour d'une autre question, celle du socialisme. Mais qu'il nous suffise de citer seulement ici une autre lettre (M. Sekuraoui, (22/2/63) : "Le programme de Tripoli n'a rien prévu sur la séparation du culte et de l'État. Au contraire tout est fait pour élever la religion musulmane à son apogée". Et le correspondant de constater qu'il existe un ministère des habous, que l'alcool est interdit, que le ramadan prend un caractère national. "Qu'il me soit permis, dit-il, de rappeler que le gouvernement reconnaît qu'il peut exister des Algériens israélites, catholiques, musulmans, etc..., que nul ne peut être inquiet pour ses opinions religieuses. Mais personne ne semble songer qu'existent aussi des Algériens athées, matérialistes". "La religion est l'opium du peuple, dit un autre, et la religion musulmane n'échappe pas à la règle" (15/3/63).

Enfin M. Abd Yahia constate que, contrairement à ce qui devrait être, durant ce mois, on assiste à des frictions, à des propos désagréables indignes d'une nation civilisée. Vous appelez vos frères partis en Europe, dit-il ; ce n'est pas le ciel bleu d'Alger qui les repousse "mais ce sont ces "manières" encore vivantes de nos jours qui les condamnent à l'exil". Et ironiquement : "A ceux qui enseignent" que le "ramadan purifie les âmes (?), les artères du cœur, etc..." (cela prouve que notre peuple se portait bien), nous voulons les voir "se purifier" durant toute l'année en gage de leur bonne foi. " Non, vous n'aurez pas cette audace. Mais si l'on vous y force, dès que vous aurez un instant de liberté vous descendrez dans nos rues en scandant "Had chehar barakat" ! Les fanatiques à la poubelle ! Vive la liberté ! etc... (qu'ils n'ont cessé de combattre)" (21/2/63).

Plusieurs signalent en outre le sérieux obstacle au relèvement du pays, la baisse dans le rendement, le ralentissement des activités. Mais ces quelques exemples suffisent à montrer les critiques qui s'élèvent "contre l'hypocrisie et le fanatisme" et qui vont jusqu'aux affirmations d'athéisme et à la revendication passionnée de la liberté.

2° POSITIONS TRADITIONNALISTES ET INTEGRISTES

Les réactions contre les suggestions de M, Hammouche de Michelet n'ont pas tardé, "Je suis indigné, dit M. Fellah Mokhtari, technicien de climatologie à Birmandreis (28/1/63) ; je ne voudrais pas que le paganisme s'installe dans nos régions ". Après avoir affirmé que pas une seule lettre du Coran ne doit être changée, il rappelle l'enseignement classique sur le jeûne, se félicite de suivre d'éminentes autorités religieuses (Baba Amour, Bachir Ibrahim, Toufik el Madani, etc) et fait appel à la conscience de chacun. "Que reste-il aux musulmans s'ils perdent les piliers de leur religion et dont le ramadan en constitue un ? "demande un Algérien (31/1/63). "Quel est le domaine affecté par le retard soit-disant causé et dont la responsabilité se trouve jetée sur le ramadan ? De tout temps il y a eu le ramadan, les études et les hommes de peine". Alors, pourquoi le mettre en question maintenant ? "Je suis étudiant, dit Mohamed Ould Maâmar, j'ai 14 ans et je suis en cinquième... et cela ne me gêne pas du tout de faire ramadan. Il suffit d'être un bon musulman et d'avoir la foi en Dieu" (2/2/83). Un étudiant de Ben Aknoun écrit également une longue lettre, citant les versets coraniques et insistant sur la solidarité (28/1/63). Il note en outre ceci : "il se trouve que des Algériens ne font pas le carême. Je ne veux pas parler des snobs et autres singes de l'Occident, mais des Algériens sincèrement utiles à leur nation et qui préfèrent les valeurs morales laïques à la foi religieuse. Les musulmans algériens ne doivent pas les renier, non seulement dans les faits (...) mais aussi dans l'esprit.

Ils seront toujours frères et œuvreront ensemble pour le bien commun... Les bachagas Boualam et autres grands Guemons font le carême. Le peuple algérien les a pourtant reniés définitivement. Le catholique algérien et le laïc algérien qui ne font pas le carême sont pourtant nos frères, nos frères de religion, de cette religion qui croit en la justice et en la fraternité humaine".

Plusieurs répondent à l'étudiant de la cité universitaire qui avait trouvé le "restau" fermé : "Tu ne penses donc qu'à manger : qu'aurais-tu fait à la place des maquisards ? Estimes-tu être meilleur et plus intelligent que tous les musulmans ? Je suis sûr que tous les Algériens m'approuvent" (2/2/63). Un autre jeune étudiant lui crie la même chose, rappelant le message du frère Khider et des propos tenus jadis par Ben Badis (13/2/63). Que répondent-ils lorsqu'on leur demande les raisons de leur désistement au jeûne ? Eh bien, "ils se prennent pour des "Diderot", dit un autre jeune (13/2/63) ; "ils répondent sûrs d'eux : Est-ce que Dieu existe ? Eh bien, je dirai à ces philosophes que c'est vieux cela, c'est bon pour un élève de 3^{ème}, vous êtes musulmans, soyez-le. C'est une honte et une insulte à un bon musulman que de vous voir la cigarette au bec dans les amphithéâtres".

Il ne faut pas confondre maraboutisme et islamisme, écrit un Algérien du Télémly (23/2/63), et quant au caractère pénible du jeûne, "crois-moi le ramadan est moins pénible que la torture". Cette référence à la guerre de libération et aux souffrances endurées revient, du reste, souvent dans les lettres. Certains situent le ramadan sur le plan strictement religieux. M. Targhart Abdekader dit qu'il "est un moyen de purification de l'âme, enjoint par le Coran, une pénitence. Il ne signifie pas seulement l'abstinence de toute nourriture, mais aussi et surtout de tout péché. En fait l'abstinence de toute nourriture n'est qu'une étape" (23/2/63). Le jeune Hadj-Hamou Massyle écrit que la pratique du jeûne entraîne la grâce divine : "Que notre jeûne soit donc uniquement et exclusivement accompli pour plaire à Dieu". Le même correspondant pense que la déclaration du frère Khider a semé le doute : "Réduire (en effet) le ramadan à une simple école d'endurance, le considérer comme simple exercice à l'austérité, c'est à mon sens encourager les jeunes déjà réticents à ne plus le pratiquer" (2/2/63). Réflexions qui ne manquent pas de bon sens et de foi religieuse. D'autres musulmans font appel aux motifs d'hygiène, bien connus. Il faudrait, dit M. Fadel Mohamed (12/2/63), une pléiade de jeunes savants, versés dans les deux langues, pour traduire d'une manière scientifique et rationnelle le Coran et les hadith, répondant ainsi à l'évolution actuelle des esprits. "Croyez-moi, dit-il, jeunes Algériens, si on vous traduisait scientifiquement le jeûne du ramadan en vous démontrant ses effets bienfaisants, sa purification biochimique des tissus sanguins, du cœur, de l'estomac, des intestins, sans oublier d'autres organes vitaux, vous changeriez, j'en suis sûr, radicalement d'opinion à l'égard de l'Islam". Notre auteur est approuvé chaleureusement par d'autres correspondants : article complet, réaliste, sincère et juste, lisons-nous. Mais ils demandent toutefois : existent-ils des Oulémas capables de faire ce travail ? Enfin un jeune parle aussi du rôle éliminatoire du jeûne, pour en revenir heureusement à l'éloignement du mal et du péché (16/2/63).

M. Simerabet Abdesslem de l'Oued Riou (Inkermann) résume les positions des uns et des autres (21/2/63). Quant aux réformateurs, dit-il, ce ne sont que des hypocrites. "Personne ne vous oblige à jeûner ou à prier. Alors pourquoi demander la réforme de la religion ? Pour vous mettre à couvert vis-à-vis de votre conscience ? Non, Messieurs, laissez aux vrais musulmans le soin de pratiquer leur religion telle qu'elle a été révélée... Souhaitons seulement que la constitution de la République définisse nettement la séparation du culte et de l'État, principe même de toute démocratie. Notre devoir est d'être avant tout Algérien. Soyons ensuite, si nous voulons, musulman, chrétien, ou athée". Un autre cependant va un peu vite lorsqu'il dit que l'Islam est la religion de l'État : on peut très bien être athée, mais on est indigne d'être Algérien si on attaque l'Islam. "Un million d'Algériens sont morts pour l'indépendance et pour la rénovation de l'Islam. Ceux qui ont répondu présent au djihad le 1^{er} novembre ne sont pas des ignorants. D'ailleurs les agitations, les mots d'ordre et les élans patriotiques se fomentaient dans les enceintes des mosquées et des médersas" (21/2/63). Enfin, Melle Zoubida passionnée, s'écrie : "Cher frère, je tiens à vous dire qu'actuellement l'être humain n'a nullement besoin de conseils pour savoir ce qu'il doit faire, car l'évolution est arrivée à un stade où rien ne peut la freiner que la religion. Dieu est un besoin pour nous-mêmes. S'il n'existait pas, on le créerait. L'homme, s'il n'avait pas cette religion, serait comme une bête sauvage. La religion ne fut-elle pas la source de la Révolution et de toutes les guerres et de tous les temps... Notre religion ne fut-elle pas la base de toutes les civilisations du monde ? C'est avec cette foi, cet iman, que nous avons acquis notre indépendance" (9/2/63). La religion ? "L'opium du peuple", répond le marxiste de service aux affirmations un peu trop hâtives de Zoubida.

Mais ici encore ce ne sont que quelques exemples d'arguments assénés avec fureur souvent. L'un ou l'autre correspondant des deux bords semble finalement se rencontrer sur un point, celui de la séparation du culte et de l'État, de manière que chacun soit libre de jeûner ou non, d'être musulman, juif, chrétien ou athée.

L'AÏD ES SEGHIR

L'Aïd es-Seghir termine le jeûne du ramadan. Cette fête est évidemment une explosion de joie après l'épreuve. Premier Aïd de l'indépendance, la journée fut marquée par des échanges officiels de vœux, des discours, des messages. Le ministre des habous, M. Taoufik el Madani, a reçu les imams et leur a demandé d'être "les véritables représentants de l'Islam dans son véritable esprit d'orientation de masse". Le frère Khider envoyait ses vœux de prospérité au peuple, tandis que le ministre de la défense, M. Boumédienne, s'adressait aux officiers, sous-officiers et djounoud de l'armée nationale populaire pour leur rappeler les engagements passés hier dans le combat, les exhorter au courage et "à la lutte implacable". Le président Ferhat Abbas, à la tête de l'Assemblée, adressait ses vœux au gouvernement ; M. Ben Bella demandait à tous de penser d'abord aux martyrs puis brossait un tableau des progrès déjà réalisés. De tous les pays "frères" les vœux affluèrent, y compris des imams de Moscou, qui, naturellement, "par la même occasion, réaffirment leur soutien au peuple algérien pour sa lutte contre le colonialisme et le néo-colonialisme" (Alger-Républicain, 26/2/63). Une mosquée fut inaugurée à Blida, sous la présidence de M. Ben Bella. Au cours de la cérémonie, le sous-préfet prononça un sermon d'usage ("khotba") expliquant qu'en dix jours de travail un lieu qui servait de débit de tabacs et de dancing ainsi que de café était devenu un lieu de prières, de méditation et d'enseignement religieux (Al Chaab 26/2/63).

Ceux qui se disent communistes, progressistes ou athées ont évidemment participé à cette fête religieuse nationale. Un boualem Khalfa se réjouit en même temps que déjà des comités populaires gèrent les fermes abandonnées par les colons (Alger-Républicain 24-25-26/2/63), tandis que dans "Al Chaab" (23/2/63) un Algérien d'origine européenne écrit que ces fêtes de l'Islam revêtent sans doute un caractère religieux mais qu'elles sont en même temps "une affirmation des traditions musulmanes contre les mœurs chrétiennes ou laïques de l'Occident oppresseur" ! Il loue la tolérance de l'Islam et demande : "Où sont les persécutions contre les chrétiens, les juifs, les libres penseurs ?" que "des prédictions colonialistes" annonçaient, etc. Dans le nouvel hebdomadaire de gauche "Révolution africaine" (n° 4, 23/2/63), nous pouvons lire enfin : "Le ramadan n'est pas un mois de pénitence. La religion le veut à peine une concentration réfléchie pour aider l'homme à se parfaire volontairement. N'est-il pas dit dans le Coran que toute faute commise dans l'accomplissement d'un devoir divin peu être pardonnée, car Dieu n'impose que pour éprouver, et que la faute commise contre un autre homme ne peut-être pardonnée que par celui-ci". Référence est faite également à l'aumône de la rupture du jeûne.

A ce sujet, le ministère des habous, publiait un communiqué (Alger Républicain 22/2/63) rappelant que la "zakat el-fitr (l'aumône légale de la rupture du jeûne) était obligatoire pour tout musulman petit ou grand : "Elle est versée par le chef de famille pour son propre compte et pour celui qui est à sa charge. Le quantum de zakat el-fitr est pour une personne quatre poignées de mains d'un homme de taille moyenne, en blé, orge ou dattes, etc. de l'aliment de la majorité de la population. Pour celui qui désire s'en acquitter en espèces, le montant est fixé à 186 anciens francs. Elle est donnée le matin de l'Aïd avant la prière. Elle peut être donnée un ou deux jours avant l'Aïd, mais elle ne peut être retardée après la prière de l'Aïd".

Il est clair que le ramadan a été cette année une affirmation collective de la fraternité islamique. Souhaitons que dans les années à venir cette pratique du Jeûne soit observée sous le signe de la tolérance et de la liberté pour tous.



S. M. A. Comprendre 20, rue du Printemps PARIS C. C. P. : 15 263 74
--